

Paris, 12 janvier 2026

ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

A qui de droit

Je, soussigné Nicolas Rossin, Responsable projets biodiversité, certifie que la société SalvaTerra SAS, basée à Paris, France, a réalisé les services relatifs à une **Etude de faisabilité d'un projet de conservation du jaguar sur le plateau des Guyanes porté par les ONG Panthera, ACT et IEPE**, pour un montant total de 49 349 €, entre février et septembre 2025.

Les services fournis ont été les suivants :

- (i) Recadrage du périmètre du projet (zones d'interventions, acteurs de la conservation mobilisés, nombre d'activités) ;
- (ii) Analyse bibliographique ;
- (iii) Mission terrain pour concertation avec les partenaires, les acteurs clés (ONG, institutions scientifiques...) et auprès de communautés locales au Suriname ;
- (iv) Rédaction de la Note d'engagement de projet (NEP), document soumis au Comité de pilotage de FFEM pour décision d'octroi.

Je confirme que la réalisation de ces activités par SalvaTerra s'est avérée conforme aux termes du contrat.

Cette attestation est délivrée à SalvaTerra suite à sa demande, pour servir et valoir ce que de droit.



Nicolas Rossin
Responsable projets biodiversité
Fonds Français pour l'Environnement Mondial